

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-après :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 16 janvier 2023, le conseil a adopté le projet de règlement numéro **04-2023** relatif à la démolition d'immeubles, visant à régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité La Conception et à confier au comité de démolition le pouvoir d'autoriser ou de refuser une demande qui lui est soumise.
2. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} février 2023, à 19h30**. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet de règlement numéro **04-2023** ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets. L'assemblée se tiendra au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception.
3. Le projet de règlement 04-2023 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et il s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de La Conception.
4. Le projet de règlement numéro 04-2023 **peut être consulté** au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :
<https://municipalite.laconception.qc.ca/reglements-durbanisme/>.

Donné à La Conception, ce 17 janvier 2023.

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 17 janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 janvier 2023.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière